

académie  
Toulouse



RÉGION ACADÉMIQUE  
OCCITANIE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



# Rapport du jury

## Certification en matière de lutte contre le décrochage scolaire

Session 2019

---

**Académie de TOULOUSE**  
**Services d'information et d'orientation**

**Président du jury M. Nicolas MADIOT** Chef des services académiques de l'information et de l'orientation  
*Rapport rédigé par Danielle Stenger IEN-IO*

## Sommaire

Modalités d'organisation des épreuves	P. 3
Données statistiques	P. 3-4
Remarques générales du jury	P. 5-6
Conseils et recommandations	P. 6-7

## 1. Conditions d'obtention de la certification

Arrêté du 5 mai 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire.

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/5/5/MENE1710931A/jo/texte>

### Organisation des épreuves

- **Épreuve N°1** : séance de formation : séance d'une durée de 30 minutes avec plusieurs jeunes dans le cadre d'une action de lutte contre le décrochage scolaire.  
Cette épreuve permet d'évaluer, en situation professionnelle, les compétences spécifiques du candidat en matière de prévention du décrochage scolaire et d'accompagnement des jeunes qui bénéficient du droit au retour en formation initiale prévu à l'article L. 122-2, ainsi que les choix opérés afin de répondre à leurs besoins.  
Cette séance de formation est suivie d'un échange de 15 minutes avec la commission.
- **Épreuve N°2** : étude de cas préparation d'une durée de 60 minutes : examen d'une situation liée à la problématique de la lutte contre le décrochage scolaire.  
A partir de l'étude de cas qui lui est proposée, le candidat formule un diagnostic et des propositions. Cette présentation qui n'excède pas 15 minutes est suivie d'un échange de 15 minutes avec la commission.

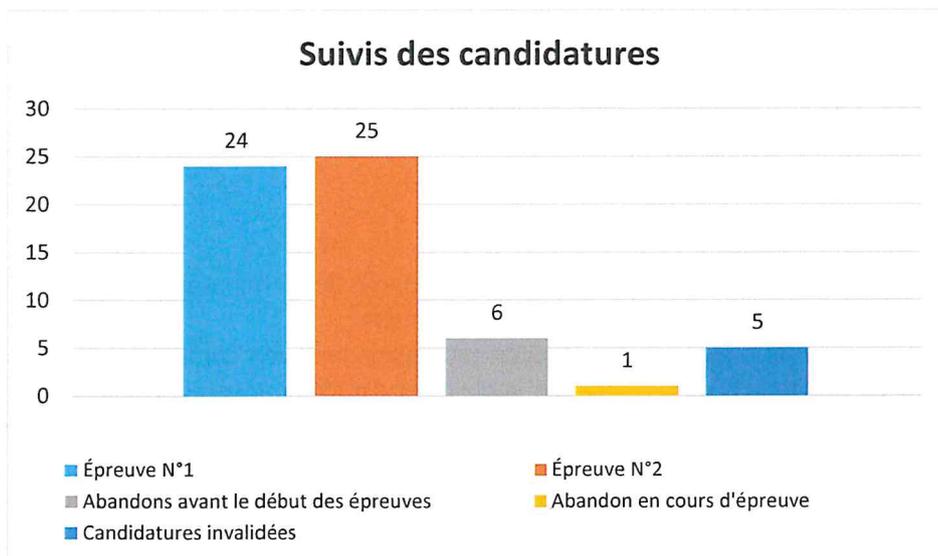
### Modalités d'évaluation

- Chaque épreuve est notée sur 20.
- Pour chacune des deux épreuves, une note inférieure ou égale à 5 sur 20 est éliminatoire.
- Une note globale au moins égale à 20 sur 40 à l'ensemble des deux épreuves est exigée pour l'obtention du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire.

## 2. Données statistiques et résultats

Répartition des candidatures

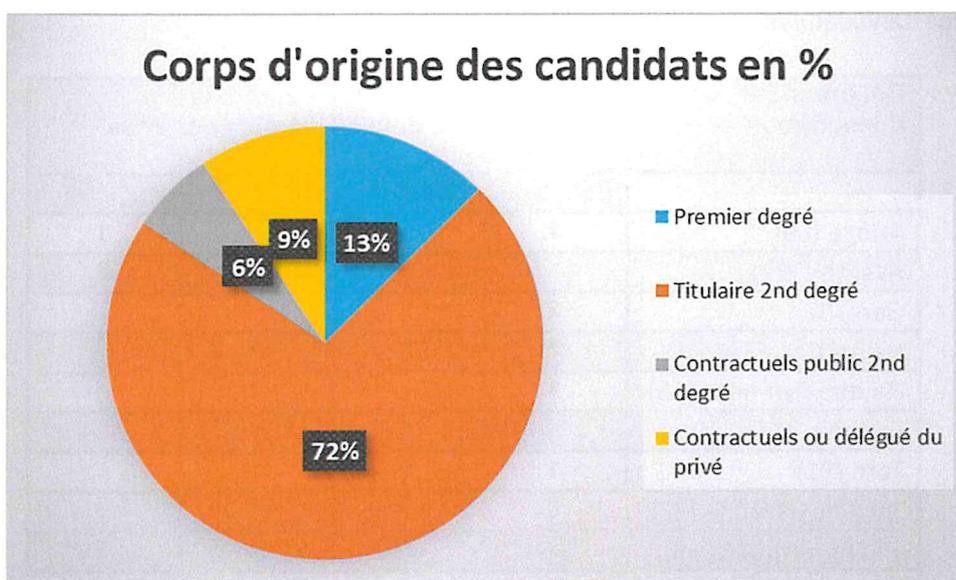
Département d'inscription	Candidats inscrits et présents aux deux épreuves		Candidats démissionnaires	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Ariège (09)	1			1
Aveyron (12)				2
Gers (32)	2			
Haute-Garonne (31)	8	3	3	
Hauts-Pyrénées (65)	1		1	
Lot (46)	1	1		
Tarn (81)	1	1		
Tarn-et-Garonne (82)	6			
<b>TOTAL des inscrits = 32</b>	<b>20</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>3</b>



Les candidatures invalidées sont des candidats qui ne peuvent prétendre à la certification (2 candidatures) – qui ne remplissent pas les conditions requises pour cette certification (1 candidature) – qui n'ont pas fourni dans les temps les pièces justificatives exigées lors de l'inscription (2 candidatures)

Corps d'origine des candidats inscrits				Établissement d'exercice	
Premier degré	Titulaire 2 <sup>nd</sup> degré	Contractuels public 2 <sup>nd</sup> degré	Contractuels ou délégué du privé	Collège	Lycée
<b>4</b>	<b>23</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>14</b>	<b>18</b>
<b>Total inscrits : 32</b>					

Les candidats exerçant en collège occupent des fonctions en atelier relais ou dans les sections d'enseignements généraux et professionnels adaptés (SEGPA)

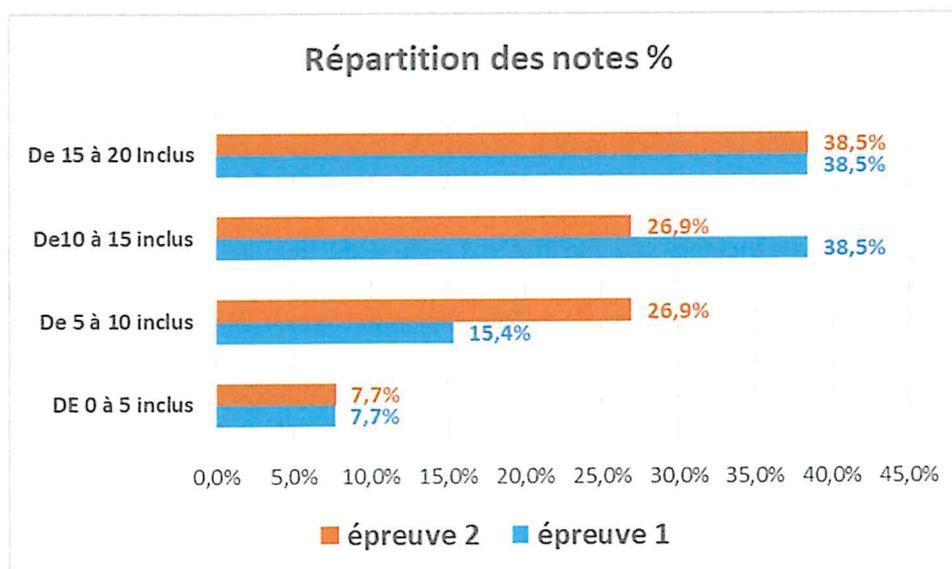


Les candidats sont majoritairement issus des titulaires du 2<sup>nd</sup> degré, les candidats issus du 1<sup>er</sup> degré exercent en majorité en collège en SEGPA

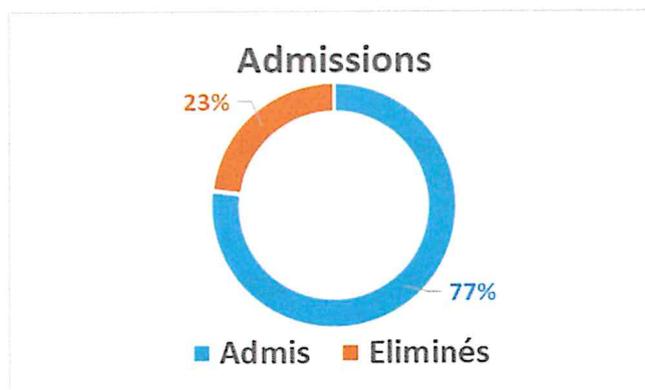
## Résultats de la session 2019

	Épreuve N°1	Épreuve N°2	Moyenne des deux épreuves
<b>Notes les plus basses obtenues</b>	5	4	4,5
<b>Notes les plus hautes obtenues</b>	19	20	19,5
<b>Moyenne des notes</b>	13,68	13,46	13,57

Les résultats aux deux épreuves sont très proches tant dans l'attribution des notes inférieures que maximales. Les moyennes de l'ensemble des notes sur les deux épreuves sont également semblables.



Un candidat a obtenu à l'épreuve N° 1 une note éliminatoire (inférieure ou égale à 5)  
 Deux candidats ont obtenu à l'épreuve N°2 une note éliminatoire (inférieure ou égale à 5)  
 Un candidat ne s'est pas présenté à la seconde épreuve



6 candidats sur 26 ont été déclarés non admis soit 23%.

Deux candidats n'ont pas obtenu une moyenne de 10 aux deux épreuves, moyenne requise pour l'obtention de la certification.

### 3. Remarques générales du jury

#### Observations générales sur la forme et le contenu des présentations

Les candidats viennent d'horizons différents avec une grande hétérogénéité des profils (diversité d'âge, de parcours et de motivation). Les objectifs sont également différents : l'obtention de la certification pour légitimer un investissement en matière de décrochage scolaire - l'obtention de la certification pour s'orienter vers ce domaine.

Tous les candidats ont fait preuve d'une réelle motivation dans l'accompagnement de ce public fragile. Toutefois, les candidats qui ne sont pas directement en situation auprès de jeunes décrocheurs et ceux issus du 1<sup>er</sup> degré sont invités à se préparer à cette certification en se familiarisant davantage avec l'organisation et les structures du système éducatif dans son ensemble : 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré et au-delà, l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle.

Le jury a pris en note que les candidats déjà en lien avec les problématiques du décrochage scolaire ont été plus à l'aise dans le déroulement des deux épreuves. Toutefois, il est recommandé aux candidats de ne pas considérer que l'expérience acquise suffise pour répondre aux questions posées. Les évolutions institutionnelles, les réformes et les finalités poursuivies à travers elles, doivent être connues afin de développer un raisonnement argumenté et des capacités analytiques pertinentes. Les missions du référent décrochage et/ou du coordonnateur ainsi que les compétences et les rôles des autres personnels doivent être connus.

S'il n'est pas attendu des candidats une maîtrise exhaustive de tous les dispositifs de prise en charge des jeunes décrocheurs ni de la connaissance de tous les partenaires, il est exigé qu'ils adoptent une posture éthique, soucieuse de défendre les valeurs de la République et l'égalité des chances.

On ne saurait trop conseiller aux candidats d'aller à la rencontre des professionnels mais aussi des partenaires institutionnels. La familiarisation avec un Centre d'Information et d'Orientation, un établissement scolaire, une mission locale ou pôle-emploi permettrait d'entrevoir le périmètre de l'activité des acteurs intervenant dans la prévention et la lutte contre le décrochage scolaire et de mieux se représenter les missions.

Le jury met l'accent sur deux freins :

Les difficultés fréquentes à gérer le temps de parole imparti : 15 minutes pour l'épreuve N°1 et 30 minutes pour l'épreuve N°2.

Le propos parfois incertain, avec l'évocation d'outils et de techniques peu travaillées et peu ancrées sur les réalités éducatives.

Enfin, certains candidats se sont préparés avec sérieux à cette certification, d'autres se sont contentés de leurs acquis. Le jury encourage les candidats n'ayant pas réussi cette année à mieux se préparer pour être davantage à l'aise et représenter la certification.

#### Épreuve 1 : Séance de formation

Des mises en situation souvent bien préparées, mais les contraintes de cette épreuve, face à un public « instable » ont donné à cette épreuve un aspect parfois « artificiel » souvent vite rompu par la spontanéité des jeunes ;

On relève :

Des candidats qui ne savent pas s'adapter à l'hétérogénéité de ce public, ont eu du mal à gérer l'ensemble du groupe et à prendre en compte chacun des jeunes ;

Des candidats qui ne s'interrogent pas sur le bénéfice de la séance qu'en retiendront les jeunes ;

Des candidats qui ne réajustent pas leur séance selon les besoins et ne savent pas s'auto évaluer ;

Des supports utilisés parfois peu pertinents qui masquent les compétences à développer ;

Il a souvent été proposé une reproduction d'une séance de classe où l'élève se retrouve face à une tâche à exécuter sans être réellement acteur ;

Bien réfléchir sur la forme et le contenu du cas présenté (le choix d'une formulation / la pertinence de la séance).

Conformément à l'arrêté du 5/05/2017 qui précise l'organisation des épreuves de la certification, l'épreuve N°1 consiste en une séance de formation d'une durée de 30 minutes **avec plusieurs jeunes** dans le cadre d'une action de lutte contre le décrochage scolaire. De fait, les séances en entretien individuel sont à proscrire.

## Épreuve 2 : Étude de cas

Les candidats ont souvent peiné à problématiser le sujet proposé. Ils doivent avoir connaissance des différents dispositifs et des outils sur lesquels s'appuyer dans la prévention et la prise en charge des situations de décrochage scolaire, ceci favoriserait leur capacité à proposer des réponses réalistes à des situations exigeant conseil, aide et accompagnement. Certains ont proposé un « catalogue » décrivant des situations éducatives dont on peine à repérer les enjeux et la pertinence quant au rôle du responsable en matière de lutte contre le décrochage scolaire ;

Les candidats doivent à tout le moins, inscrire leur propos dans un contexte scolaire et/ou un établissement, en mettant en évidence leur contribution quant au parcours de l'élève et à l'identification des partenaires internes et externes ;

Les candidats ayant réussi cette épreuve ont su mettre en valeur leur expérience professionnelle et la mobiliser judicieusement en vue de traiter des situations individuelles proposées. Ils ont su articuler différentes hypothèses de travail et défendre des choix professionnels en s'appuyant sur des connaissances ;

Les candidats ayant moyennement ou peu réussi cette épreuve n'ont pas su mettre à profit un regard et une analyse arrimés sur des compétences et un savoir-faire acquis durant leur expérience quelle qu'elle soit, avec l'évocation incertaine d'outils et de dispositifs ;

A contrario, certains candidats n'ont pas su se détacher de leur expérience professionnelle, ce qui les a empêchés de donner à voir leur capacité d'adaptation à des situations nouvelles. Les candidats ayant réussi cette épreuve ont su mettre en valeur leur expérience professionnelle et la mobiliser judicieusement en vue de traiter la situation individuelle proposée.

Il est conseillé aux candidats de se familiariser aux études de cas.

## 4. Conseils et recommandations

Ne pas s'appuyer exclusivement sur un récit de situations vécues ;

Oser des solutions innovantes et exprimer ses compétences ;

Soigner les modalités de l'échange avec le jury (langage, posture, écoute) - certains candidats accaparent le temps de parole pour éviter toute nouvelle question, d'autres n'écoutent pas les questions ;

Se renseigner sur les missions des personnels en lien avec les situations de décrochage scolaire ainsi qu'au cadre d'exercice : fonctionnement de l'institution, partenaires, équipes, structures et missions ;

Elargir et actualiser les connaissances sur le système éducatif, ses débats et controverses et sur la réalité scolaire des élèves de 3 à 18 ans ;

Acquérir un socle de connaissance minimal et actualisé sur les missions, les textes réglementaires, les outils et les dispositifs existants ;

Connaître le contexte scolaire, les réformes, les débats et controverses actuels, les partenaires et le travail d'équipe... ;

Se présenter, présenter son parcours, les stages accomplis et formations effectuées ;

Bien décrypter le sujet : faire un recueil pertinent des éléments fournis, avoir une approche objective et nuancée ;

Éviter de « plaquer » des solutions vécues dans des situations perçues comme analogues ;

Construire son exposé, articuler le propos, veiller au registre de langue, être synthétique, clair et ouvert dans l'échange.

Faire preuve de réflexion et de recul, savoir problématiser ;

S'entraîner à tenir le temps de parole ;

Faire mieux la distinction entre les dispositifs académiques ou locaux et nationaux ;

Envisager systématiquement une évaluation de l'activité, trop peu de candidats à la fin de la séance tirent des conclusions sur leur activité et en font le bilan.

## Points positifs

Dans l'ensemble, les candidats :

Ont analysé la situation proposée, formulé des hypothèses réalistes, des réponses claires argumentées, et proposé des pistes adaptées ;

Comprennent et situent le rôle du référent décrochage scolaire ou du coordonnateur, au sein de l'équipe éducative ;

S'expriment bien, et de manière efficace (conviction) ;

Mobilisent spontanément de solides connaissances des acteurs, des partenaires, du parcours de l'élève et des problématiques adolescentes ;

Ont une excellente maîtrise du contexte d'exercice et des problématiques professionnelles rencontrées. Cela leur permet d'évoquer des réponses pédagogiques et éducatives riches et finement ajustées ;

Font preuve de réalisme et de pragmatisme, sont précis et concrets dans les pistes proposées ;

Répondent posément à la question posée, en explicitent la problématique, la situent dans un contexte global, institutionnel et dans celui des EPLE dont ils maîtrisent le fonctionnement, les dispositifs, les acteurs ;

Ils savent se projeter dans le travail d'équipe et au sein de partenariats, comprennent et situent leur rôle au sein de l'équipe éducative ;

Montrent une aptitude à l'échange et parviennent à argumenter ;

S'expriment avec aisance à l'oral et rendent les échanges authentiques.

Le candidat n'est pas déstabilisé par les questions, répond posément, prend le temps de la réflexion, fait part de son questionnement, fait preuve de sincérité.

## Points d'amélioration

Manquent d'assurance, se laissent totalement guider et réorienter par le jury et manquent d'esprit critique ;

Evoquent des connaissances mal assumées ou mal amenées ;

Ont une approche parcellaire des problématiques et une vision partielle de la fonction : déficit de connaissance des dispositifs et de l'institution ;

Une connaissance trop théorique des conditions réelles d'exercice et des connaissances approximatives des missions des acteurs en matière de lutte contre le décrochage scolaire ;

Les capacités de réflexion bien présentes ne sont pas nourries de connaissances suffisantes ;

Ont du mal à bien saisir la problématique et à proposer des actions pertinentes, faute d'un positionnement adéquat dans la fonction ;

Ont des difficultés à se départir de leur expérience pour se projeter ;

La prise d'indices est parfois incomplète et l'approche de la situation reste partielle ;

L'approche de la situation reste très générale ou peu étayée et quelque peu décousue ;

## Points à éviter

Certains candidats se contentent de paraphraser le cas, sans jamais parvenir à tirer bénéfice de l'aide apportée par le jury ;

Sont desservis par un manque cumulé de connaissances théoriques et de connaissances sur le système éducatif dans son ensemble et les réformes en cours ;

Ont du mal à se positionner au sein d'un réseau d'acteurs ;

N'ont pas contextualisé la situation, les mises en perspective sont limitées, faute de connaissance du cadre ;

Une préparation insuffisante qui ne permet pas de problématiser ou de prendre du recul.